



Le 29 mars 2017

Le Conseil Municipal s'est réuni, en séance publique, à l'Espace Victor Hugo – Place Boudin Desvergées, le mardi 28 mars 2017 à 20 heures, sous la présidence de M. Bernard AUBRIL, Maire.

Etaient présents :

Paul MERCIER
Christine ANNOOT
Ariane POYNARD
Isabelle RAYNAUD
Daniel de la CROUEE
Françoise BRETON
Emmanuel THILLAYE
Josette LAMIDEY, Adjoints au Maire

Jean-Paul SOULBIEU
Wenceslas LE CHEVALIER
Brigitte NAVARRETE
Noëlle JOUVIN
Philippe VACHER
Jean-Pierre GALLET
Jean-Paul SALLES
Cécile BEAUFRERE
Serge RETOUR
Maggy CHARBONNIER
Jérémy GOURET
Laëtitia GICQUEL
Didier RETOUT
Aurélie GAUTIER
Patrick BUHOT
Jean-Pierre LECOMTE
Johnny BRIARD
Martine ASSIRE
Corinne LECOURT
Mélissa LEBRETON-GUERET
Valérie BUREL, Conseillers Municipaux

Etait excusé :

Michaël RICCI

Avaient donné pouvoir :

Gilbert GODEREAUX à M. AUBRIL
Serge MARIE à M. THILLAYE
Rachel LECOINTE à Mme ASSIRE
Yves JAMBU à Mme BUREL.

M. AUBRIL et M. RETOUT se retirent au moment de la mise en discussion de la question n° 9 inscrite à l'ordre du jour.

Secrétaire de séance : Mme Maggy CHARBONNIER

ORDRE DU JOUR

- - - -

- 1 - Compte rendu des décisions de M. le Maire
- 2 - Approbation du procès-verbal de la séance du 7 février 2017
- 3 - Budget de l'exercice 2016 – Compte de gestion de M. le Receveur Municipal
- 4 - Budget de l'exercice 2016 – Compte administratif
- 5 - Affectation du résultat du compte administratif 2016
- 6 - Budget de l'exercice 2017 – Budget primitif
- 7 - Rapport sur l'utilisation de la dotation de solidarité urbaine relative à l'exercice 2016
- 8 - Bilan des acquisitions et des cessions immobilières réalisées en 2016
- 9 - Budget de l'exercice 2017 – Attribution des subventions aux associations
- 10 – Lisieux 2025 - Maintenance des matériels de stationnement payant – Autorisation préalable de signer le marché public
- 11 - Immeuble sis place du 8 mai/1, rue du Docteur Degrenne – Cession à Partélios Habitat
- 12 - Institut Universitaire de Technologie – Convention de partenariat – Année 2017
- 13 - Procédure d'achats conjoints – Signature d'une convention de groupements de commandes entre la Ville de Lisieux, la Communauté d'Agglomération Lisieux Normandie et le Centre Communal d'Action Sociale – Autorisation de signature des marchés publics – Désignation des représentants à la Commission d'Appel d'offres des groupements
- 14 – Ville Nature - Acquisition de matériels de désherbage alternatif – Demande de subventions
- 15 - Adoption du programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire
- 16 – Convention de mise à disposition du personnel de la Ville de Lisieux au profit de la Caisse des Ecoles
- 17 - Crédits classes de découvertes et crédits de Noël 2017 – Ecoles publiques et privées de l'enseignement du premier degré
- 18 - Garantie d'emprunt – Réaménagement de la dette CDC de la Société Partélios Habitat
- 19 - Hôtel d'entreprises sis chemin de la Thillaye – Cession à M. Philippe CHRISTOPHE
- 20 – Communauté d'Agglomération Lisieux Normandie - Désignation du représentant de la Ville de Lisieux au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées
- 21 – Lisieux 2025 – Réaménagement du Cours Victor Hugo – Dotation de soutien à l'investissement local – Demande de subvention pour l'année 2017
- 22 – Lisieux 2025 – Renforcement de la liaison multimodale entre la Gare et le centre-ville de Lisieux – Dotation de soutien à l'investissement local – Demande de subvention pour l'année 2017

M. AUBRIL : « Suite aux récents évènements, il a été nécessaire de réfléchir à la réorganisation qui s'imposait pour assurer la continuité stratégique et opérationnelle des dossiers.

Ainsi, j'ai proposé à Ariane POYNARD de prendre la délégation « Finances », ce qu'elle a accepté et je l'en remercie.

J'ai aussi proposé à Daniel de la CROUEE, qui a accepté et je l'en remercie, de prendre la délégation « vie associative ». Mos@ïc étant fortement lié aux associations, il aura la gestion de cet équipement dans sa délégation. Compte tenu de la présence à Mos@ïc du local « Ados » et du Point Pij-Cyb, il associera Mme RAYNAUD pour cette partie.

De même, j'ai proposé à Isabelle RAYNAUD, qui a accepté et je l'en remercie également, de prendre la délégation « vie étudiante » qui remplace l'ancienne dénomination « enseignement supérieur ».

Concernant l'IUT et les questions qui s'y rapportent, elles seront traitées par moi-même ou par le Cabinet, compte tenu des travaux en cours sur ce sujet.

Enfin, Jean-Pierre GALLET, Conseiller Municipal délégué a accepté, en concertation avec Ariane POYNARD, de prendre la délégation « Services à la population » qui comprend l'état civil, les formalités administratives, le recensement de la population, les élections, le cimetière et les pompes funèbres.

1 – COMPTE RENDU DES DECISIONS DE M. LE MAIRE (situation arrêtée au 10 mars 2017)

Liste des décisions prises par le Maire depuis l'envoi aux conseillers municipaux des dossiers de la séance du 7 février 2017 dans le cadre de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Décision n° 49 du 23 janvier 2017 (Mme BRETON)

Signature d'un contrat avec M. Malek OUARTI demeurant 13, impasse Guillaume Vupart – 14130 PONT L'EVEQUE pour l'animation du défilé « Carnaval » et du « goûter familles » de la Maison de la Petite Enfance.

Date : le 3 mars 2017 – 15 h à 17 h

Coût : 650 € TTC.

Décision n° 50 du 23 janvier 2017 (Mme BRETON)

Signature d'un contrat avec l'association Gym Lisieux, sise Salle Bernard FAUQUEUX – 12, rue Saint Hyppolite – 14100 LISIEUX pour des séances de baby gym à la Maison de la Petite Enfance.

Dates : du 2 février au 29 juin 2017 inclus

Horaires : de 9 h à 9 h 45 et de 10 h 15 à 11 h

Coût : 884 € TTC pour 34 séances.

Décision n° 51 du 23 janvier 2017 (Mme POYNARD)

Signature d'une convention avec ABC CI sise 20, rue Jules Verne – BP 5209 – 14074 CAEN Cédex 5 pour une formation « Outlook initiation et efficace » pour les agents de la Ville de Lisieux.

Dates : les 6 et 7 février 2017 de 9 h à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h

Coût : 990 € TTC.

Décision n° 52 du 25 janvier 2017 (Mme LAMIDEY)

Signature d'un contrat avec l'association R REINE AEROSOL, sise 108 rue Marie de Besneray – 14100 LISIEUX, pour la mise en place d'une initiation à la peinture de fresque à l'école élémentaire Jean Macé dans le cadre des activités périscolaires.

Dates : le 31 janvier et les 3, 7 et 10 février 2017.

Coût : 320 € net pour 4 séances de 2 heures.

Décision n° 53 du 25 janvier 2017 (Mme LAMIDEY)

Signature d'un contrat avec l'association URBAN LEXODANCE, sise 51 boulevard Winston Churchill – 14100 LISIEUX, pour la mise en place d'une initiation au breakdance dans les écoles élémentaires Guizot, Jean Macé et Saint Exupéry dans le cadre des activités périscolaires.

Dates :

- les jeudis 27 avril, 4, 11, 18 mai, 1^{er}, 8, 15, 22, 29 juin et 6 juillet 2017, de 15 h 45 à 17 h 15 à l'école Guizot.

- les mardis 25 avril, 2, 9, 16, 23, 30 mai, 6, 13, 20, 27 juin et 4 juillet 2017 de 15 h 45 à 17 h 15 à l'école Jean Macé.

- les lundis 24 avril, 15, 22, 29 mai, 12, 19, 26 juin et 3 juillet 2017 de 15 h 45 à 17 h 15 à l'école Saint Exupéry.

Coût : 870 € net pour 29 séances.

Décision n° 54 du 25 janvier 2017 (Mme LAMIDEY)

Signature d'un contrat avec l'association R REINE AEROSOL, sise 108 rue Marie de Besneray – 14100 LISIEUX, pour la mise en place d'une initiation à la peinture de fresque à l'école élémentaire Saint Exupéry dans le cadre des activités périscolaires.

Dates : les 15, 22, 29 mai et les 12, 15 et 16 juin 2017.

Coût : 480 € net pour 6 séances de 2 heures.

Décision n° 55 du 1^{er} février 2017 (Mme LAMIDEY)

Signature d'un contrat avec l'association URBAN LEXODANCE sise 51, Bd. Winston Churchill – 14100 LISIEUX pour une initiation au breakdance à l'école élémentaire Trevett dans le cadre des activités développées sur le temps du midi.

Dates : les mardis 28 février, 7, 14, 21 et 28 mars et 4 avril 2017 de 11 h 45 à 13 h 15
Coût : 270 € net pour 6 séances de 1 h 30.

Décision n° 56 du 1^{er} février 2017 (Mme BRETON)

Signature d'un contrat avec M. Jonathan DAUFRESNE-LATOIR, demeurant 9, rue des Peupliers – 14123 CORMELLES LE ROYAL pour la mise en place d'un atelier découverte et réalisation audiovisuelle dans les écoles maternelles Paul Doumer et Saint Exupéry dans le cadre de la semaine de la Petite Enfance.

Dates : les 17, 20 et 21 mars 2017

Coût : 273 € net, soit 42 € par séance de 1 h 30 + 2 heures de préparation en vue de la projection à la Médiathèque.

Décision n° 57 du 1^{er} février 2017 (Mme RAYNAUD)

Signature d'un contrat avec M. Nicolas VAUCLIN demeurant Le Launay – Base sportive d'Anctoville – 14240 ANCTOVILLE pour la mise en place d'une séance BMX et VTT pour un groupe de jeunes du Local La Pendule.

Date : le 14 février 2017 de 11 h à 16 h
Coût : 248 € TTC.

Décision n° 58 du 1^{er} février 2017 (Mme RAYNAUD)

Signature de deux conventions de partenariat avec l'U.F.C.V. Délégation Régionale de Basse-Normandie, sise 27 avenue du Six Juin – 14000 CAEN, pour la mise à disposition de locaux dans le cadre de l'organisation de stages de formation générale « BAFA » et d'approfondissement du « BAFA ».

Dates et lieu :

- du 11 au 18 février et du 8 au 15 avril 2017, Salle Muti activités, pour la formation générale « BAFA ».
- du 30 octobre au 4 novembre 2017, Salle Multi activités, pour la formation d'approfondissement « BAFA ».

Coût : Mise à disposition de locaux à titre gratuit.

L'U.F.C.V. propose un tarif préférentiel pour les stagiaires inscrits par la Ville de Lisieux :
Formation générale « BAFA » : 395 € TTC par stagiaire en demi-pension
Formation d'approfondissement « BAFA » : 299 € TTC par stagiaire en demi-pension.

Décision n° 59 du 2 février 2017 (Mme POYNARD)

Signature d'un contrat avec la société ABC CI sise 20, rue Jules verne – BP 5209 – 14074 CAEN Cédex 5 pour une formation outlook initiation et efficace à destination d'agents de la Ville de Lisieux.

Date : 9 février 2017
Coût : 495 € TTC.

Décision n° 60 du 6 février 2017 (Mme POYNARD)

Concession temporaire de terrain de 30 ans caveau, d'une superficie de 3m²36 à compter du 2 janvier 2017 et jusqu'au 1^{er} janvier 2047. Cette concession est située section 9, 1^{er} rang, 7^{ème} tombe, Nouveau cimetière.

Décision n° 61 du 6 février 2017 (Mme POYNARD)

Concession temporaire de terrain de 30 ans caveau, d'une superficie de 3m²36 à compter du 2 janvier 2017 et jusqu'au 1^{er} janvier 2047. Cette concession est située section 9, 1^{er} rang, 8^{ème} tombe, Nouveau cimetière.

Décision n° 62 du 6 février 2017 (Mme POYNARD)

Concession temporaire de terrain de 30 ans caveau, d'une superficie de 3m²36 à compter du 2 janvier 2017 et jusqu'au 1^{er} janvier 2047. Cette concession est située section 9, 1^{er} rang, 10^{ème} tombe, Nouveau cimetière.

Décision n° 63 du 6 février 2017 (Mme POYNARD)

Concession temporaire de terrain de 30 ans franche-terre, d'une superficie de 2m² à compter du 3 janvier 2017 et jusqu'au 2 janvier 2047. Cette concession est située section 17, 1^{er} rang, 4^{ème} tombe, Nouveau cimetière.

Décision n° 64 du 6 février 2017 (Mme POYNARD)

Concession temporaire de terrain de 30 ans franche-terre, d'une superficie de 2m² à compter du 5 janvier 2017 et jusqu'au 4 janvier 2047. Cette concession est située section 14, 8^{ème} rang, 3^{ème} tombe, Nouveau cimetière.

Décision n° 65 du 6 février 2017 (Mme POYNARD)

Concession temporaire de terrain de 30 ans franche-terre, d'une superficie de 2m² à compter du 16 janvier 2017 et jusqu'au 15 janvier 2047. Cette concession est située section 6, 11^{ème} rang, 14^{ème} tombe, Nouveau cimetière.

Décision n° 66 du 6 février 2017 (Mme POYNARD)

Concession temporaire de terrain de 15 ans columbarium, à compter du 18 janvier 2017 et jusqu'au 17 janvier 2032. Cette concession est située section « Les Cèdres », Prestige 2, case 13.

Décision n° 67 du 6 février 2017 (Mme POYNARD)

Concession temporaire de terrain de 50 ans caveau, d'une superficie de 3m²36 à compter du 19 janvier 2017 et jusqu'au 18 janvier 2067. Cette concession est située section 9, 1^{er} rang, 11^{ème} tombe, Nouveau cimetière.

Décision n° 68 du 6 février 2017 (Mme POYNARD)

Concession temporaire de terrain de 30 ans columbarium, à compter du 25 janvier 2017 et jusqu'au 24 janvier 2047. Cette concession est située section « Les Cèdres », Prestige 2, case 15.

Décision n° 69 du 6 février 2017 (Mme POYNARD)

Concession temporaire de terrain de 30 ans franche-terre, d'une superficie de 2m² à compter du 30 janvier 2017 et jusqu'au 29 janvier 2047. Cette concession est située section 6, 11^{ème} rang, 14^{ème} tombe, Nouveau cimetière.

Décision n° 70 du 6 février 2017 (Mme POYNARD)

Concession temporaire de terrain de 15 ans caveau, d'une superficie de 3m²57 à compter du 1^{er} février 2017 et jusqu'au 31 janvier 2032. Cette concession est située section VII, n° 161 du plan.

Décision n° 71 du 6 février 2017 (Mme POYNARD)

Concession temporaire de terrain de 30 ans caveau, d'une superficie de 3m²36 à compter du 12 janvier 2017 et jusqu'au 11 janvier 2047. Cette concession est située section O(o), 18^{ème} rang, 2^{ème} tombe.

Décision n° 72 du 6 février 2017 (Mme POYNARD)

Concession temporaire de terrain de 30 ans franche-terre, d'une superficie de 2m² à compter du 18 décembre 2016 et jusqu'au 17 décembre 2046. Cette concession est située section W, n° 84bis du plan.

Décision n° 73 du 6 février 2017 (Mme POYNARD)

Concession temporaire de terrain de 30 ans franche-terre, d'une superficie de 2m² à compter du 28 février 2015 et jusqu'au 27 février 2045. Cette concession est située section H, 17^{ème} rang, 4^{ème} tombe, n° 137 du plan.

Décision n° 74 du 6 février 2017 (Mme POYNARD)

Concession temporaire de terrain de 30 ans franche-terre, d'une superficie de 2m² à compter du 14 janvier 2015 et jusqu'au 13 janvier 2045. Cette concession est située section Y, 11^{ème} rang, 11^{ème} tombe.

Décision n° 75 du 6 février 2017 (Mme POYNARD)

Concession temporaire de terrain de 30 ans franche-terre, d'une superficie de 2m² à compter du 5 octobre 2013 et jusqu'au 4 octobre 2043. Cette concession est située section Y, 6^{ème} rang, 15^{ème} tombe.

Décision n° 76 du 6 février 2017 (Mme POYNARD)

Concession temporaire de terrain de 30 ans caveau, d'une superficie de 6m²12 à compter du 6 mai 2016 et jusqu'au 5 mai 2046. Cette concession est située section IV, n° 48 du plan.

Décision n° 77 du 6 février 2017 (Mme POYNARD)

Concession temporaire de terrain de 30 ans franche-terre, d'une superficie de 2m² à compter du 13 juin 2016 et jusqu'au 12 juin 2046. Cette concession est située section P, 3^{ème} rang, 4^{ème} tombe.

Décision n° 78 du 6 février 2017 (Mme POYNARD)

Concession temporaire de terrain de 30 ans franche-terre, d'une superficie de 2m² à compter du 1^{er} décembre 2001 et jusqu'au 30 novembre 2031. Cette concession est située section B, 11^{ème} rang, 1^{ère} tombe.

Décision n° 79 du 6 février 2017 (Mme POYNARD)

Concession temporaire de terrain de 30 ans caveau, d'une superficie de 3m²57 à compter du 20 mars 2017 et jusqu'au 19 mars 2047. Cette concession est située section VII, n° 92 du plan.

Décision n° 80 du 7 février 2017 (Mme RAYNAUD)

Signature d'un contrat avec M. R REINE AEROSOL, demeurant 108 rue Marie de Besneray – 14100 LISIEUX, pour la mise en place d'une initiation à l'art du graffiti pour les jeunes fréquentant le local l'Oasis.

Dates : du 20 au 24 février 2017 de 13 h 30 à 17 h 30.

Coût : 600 € TTC.

Décision n° 81 du 7 février 2017 (Mme RAYNAUD)

Signature d'une convention avec l'A.P.A.E.I. du Pays d'Auge et de Falaise, sise 86 route d'Orbec – 14100 LISIEUX, pour la mise à disposition, au profit du service Jeunesse de la Ville de Lisieux, de deux minibus immatriculés : CZ 939 XQ et 2031 ZP 14.

Dates : du vendredi 17 février 2017 (14 h) au lundi 27 février 2017 (8 h).

Mise à disposition à titre gratuit.

Décision n° 82 du 7 février 2017 (Mme RAYNAUD)

Signature d'un contrat avec l'association Retraite Active sise 16, rue du Point de Vue – 14100 LISIEUX pour une initiation au tir à l'arc en direction de jeunes du pôle ados durant les vacances d'hiver 2017.

Dates : les 15 et 16 février 2017 de 10 h à 12 h

Lieu : Mos@ic

L'intervention se fera à titre gratuit.

Décision n° 83 du 10 février 2017 (Mme BRETON)

Annulation de la décision n° 49 du 23 janvier 2017 ayant le même objet en raison d'un changement de date de la manifestation.

Signature d'un contrat avec M. Malek OUARTI demeurant 13, impasse Guillaume Vipart – 14130 PONT L'EVEQUE pour l'animation du défilé « Carnaval » et du « goûter familles » de la Maison de la Petite Enfance (4 intervenants du groupe « Ouary Family »).

Date : le 17 mars 2017 – 15 h à 17 h

Coût : 650 € TTC pour 4 intervenants.

Décision n° 84 du 14 février 2017 (Mme LAMIDEY)

Signature d'un contrat avec M. Malek OUARTI demeurant 13, impasse Guillaume Vipart – 14130 PONT L'EVEQUE, pour la réalisation d'une initiation au djembé à l'école élémentaire Guizot, dans le cadre des activités développées sur le temps du midi.

Dates : les lundis 24 avril, 15, 22 et 29 mai, 12 et 19 juin 2017, de 11 h 45 à 12 h 45.

Coût : 300 € net pour 6 séances.

Décision n° 85 du 15 février 2017 (M. AUBRIL)

Signature d'un contrat avec la société LIGER Conception et Développement, sise 5 chemin de Jubin – 69570 Dardilly, pour la maintenance, l'assistance et la réparation du logiciel GRAM utilisé par le Relais d'Assistants Maternels.

- Coût : 569,28 € TTC/an.

- Durée : ce contrat est conclu pour un an du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017, renouvelable tacitement tous les ans, sans que la durée totale ne puisse excéder 5 ans.

Décision n° 86 du 16 février 2017 (Mme BRETON)

Signature d'un contrat avec l'association PEEKABOO, sise Maison des Associations – Boite 95 – 15, passage Ramey – 75018 PARIS pour une formation pour adultes sur le thème des émotions et de l'expression chez les enfants de 0 à 6 ans dans le cadre des Journées de la Petite Enfance.

Dates : les 28 février et 1^{er} mars 2017

Lieux : Centre de Loisirs la Vallée et Espace Victor Hugo

Coût : 1 570 € TTC (frais de déplacement compris).

Décision n° 87 du 16 février 2017 (M. GODEREAUX)

Signature d'un contrat avec Bertrand le Jardinier demeurant 39, rue Mabrey – 14123 FLEURY SUR ORNE pour une animation « atelier de jardinage » lors de la Foire aux Arbres 2017.

Dates : les 4 et 5 mars 2017 de 11 h à 18 h
Lieu : Place Boudin Desvergées
Coût : 800 €
Frais de restauration : 2 repas x 17 € = 34 € TTC.

Décision n° 88 du 16 février 2017 (Mme RAYNAUD)

Signature d'un contrat avec l'association « Le Mouton à 5 pattes » sise 13, rue du Moulin – 49120 SAINT GEORGES DES GARDES pour une animation musicale avec défilé lors du Carnaval 2017.

Date : Mercredi 26 avril 2017 de 9 h 30 à 11 h 30
Lieu : Centre-ville
Coût : 1 950 € TTC.

Décision n° 89 du 16 février 2017 (Mme RAYNAUD)

Signature d'un contrat avec l'association MALAOS N CO sise 2, rue des Roses – Saint Cy du Ronceray – 14290 VALORBIQUET pour un spectacle d'échassiers et une animation carnavalesque lors du Carnaval 2017.

Date : Mercredi 26 avril 2017 de 9 h 30 à 11 h 30
Lieu : centre-ville
Coût : 230 € TTC

Décision n° 90 du 16 février 2017 (Mme RAYNAUD)

Signature d'un contrat avec la SARL Art'Syndicate sise 65, rue des Rosiers – 14000 CAEN pour un spectacle de percussion et animation lors du Carnaval 2017.

Date : Mercredi 26 avril 2017 – 9 h 30 à 11 h 30
Lieu : Centre-ville
Coût : 750 € TTC.

Décision n° 91 du 16 février 2017 (Mme RAYNAUD)

Signature d'un contrat avec la Ferme du Loterot – 14240 CAHAGNES pour la mise à disposition d'un gîte d'hébergement « Le Valhalla » pour des groupes d'enfants des centres de loisirs durant la période estivale 2017.

Dates : du 17 au 21 juillet 2017
 Du 24 au 28 juillet 2017
 Du 14 au 18 août 2017
 Du 21 au 25 août 2017

Coût : 5 864 € TTC, une avance de 1 464 € sera versée à la signature du contrat, le solde après prestation faite, soit 4 400 €.

Décision n° 92 du 20 février 2017 (Mme LAMIDEY)

Signature d'un contrat avec M. Malek OUARTI demeurant 13, impasse Guillaume Vipart – 14130 PONT L'EVEQUE, pour une initiation au djembé à l'école élémentaire Jules Verne, dans le cadre des activités périscolaires.

Dates : les mardis 28 février, 7, 14, 21 et 28 mars et 4 avril 2017 de 16 h 00 à 17 h 00.

Coût : 300 € net pour 6 séances.

Décision n° 93 du 21 février 2017 (M. SOULBIEU)

Fermeture de la régie de recettes « Gens du voyage » suite au transfert à la Communauté d'Agglomération Lisieux Normandie à compter du 1^{er} janvier 2017.

Décision n° 94 du 21 février 2017 (M. SOULBIEU)

Fermeture de la régie d'avances « Gens du voyage » suite au transfert à la Communauté d'Agglomération Lisieux Normandie à compter du 1^{er} janvier 2017.

Décision n° 95 du 27 février 2017 (Mme BRETON)

Signature d'un contrat avec Mme Isabelle LE DU, sise 24 rue Pierre Girard – 14000 CAEN, pour une formation autour de la communication gestuelle auprès du jeune enfant de la naissance à 3 ans, dans le cadre d'une soirée à thème RAM.

Date : le 28 février 2017, de 20 h à 22 h.

Lieux : Maison de la Petite Enfance, 1 rue du Canada 14100 LISIEUX.

Coût : 140 € TTC.

Décision n° 96 du 27 février 2017 (Mme POYNARD)

Signature d'un contrat avec l'association BRAIN UP, sise 16 rue Abel – 75012 PARIS, pour une formation « Méthode et outils d'animation pour accompagner les enfants dans leur développement » destinée aux animateurs de la Ville de Lisieux.

Stagiaires : 12 personnes.

Dates : les 13 et 14 février 2017, de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30.

Coût : 280 € TTC.

Décision n° 97 du 28 février 2017 (M. GODEREAUX)

Signature d'un contrat avec l'entreprise WTECH GROUP, sise ZAC de la porte d'Espagne – 25 rue de Navarre – 14123 CORMELLES LE ROYAL, pour la sonorisation de la Foire aux Arbres organisée par la Ville de Lisieux.

Durée : du 4 au 6 mars 2017, de 10 h à 12 h et de 14 h à 19 h.

Lieu : Centre-Ville de Lisieux.

Coût : 4 794 € TTC.

Décision n° 98 du 6 mars 2017 (Mme POYNARD)

Concession temporaire de terrain de 30 ans franche-terre, d'une superficie de 2m² à compter du 12 février 2015 et jusqu'au 11 février 2045. Cette concession est située section Abis, 8^{ème} rang, 13^{ème} tombe.

Décision n° 99 du 6 mars 2017 (Mme POYNARD)

Concession temporaire de terrain de 30 ans columbarium, à compter du 1^{er} février 2017 et jusqu'au 31 janvier 2047. Cette concession est située section « Les Cèdres », Prestige 2, case 18.

Décision n° 100 du 6 mars 2017 (Mme POYNARD)

Concession temporaire de terrain de 30 ans franche-terre, d'une superficie de 2m² à compter du 2 février 2017 et jusqu'au 1^{er} février 2047. Cette concession est située section C, 8^{ème} rang, n° 9 du plan.

Décision n° 101 du 6 mars 2017 (Mme POYNARD)

Concession temporaire de terrain de 30 ans franche-terre, d'une superficie de 2m² à compter du 31 août 2015 et jusqu'au 30 août 2045. Cette concession est située section B, 14^{ème} rang, 1^{ère} tombe.

Décision n° 102 du 6 mars 2017 (Mme POYNARD)

Concession temporaire de terrain de 30 ans caveau, d'une superficie de 3m²36 à compter du 9 février 2017 et jusqu'au 8 février 2047. Cette concession est située section 9, 1^{er} rang, 12^{ème} tombe, Nouveau cimetière.

Décision n° 103 du 6 mars 2017 (Mme POYNARD)

Concession temporaire de terrain de 50 ans franche-terre, d'une superficie de 2m² à compter du 8 avril 2017 et jusqu'au 7 avril 2067. Cette concession est située section W, 8^{ème} rang, 12^{ème} tombe.

Décision n° 104 du 6 mars 2017 (Mme POYNARD)

Concession temporaire de terrain de 30 ans franche-terre, d'une superficie de 2m² à compter du 13 février 2017 et jusqu'au 12 février 2047. Cette concession est située section 17, 1^{er} rang, 3^{ème} tombe, Nouveau cimetière.

Décision n° 105 du 6 mars 2017 (Mme POYNARD)

Concession temporaire de terrain de 30 ans caveau, d'une superficie de 3m²36 à compter du 13 février 2017 et jusqu'au 12 février 2047. Cette concession est située section 9, 2^{ème} rang, 1^{ère} tombe, Nouveau cimetière.

Décision n° 106 du 6 mars 2017 (Mme POYNARD)

Concession temporaire de terrain de 50 ans franche-terre, d'une superficie de 2m² à compter du 16 février 2017 et jusqu'au 15 février 2067. Cette concession est située section 17, 2^{ème} rang, 14^{ème} tombe, Nouveau cimetière.

Décision n° 107 du 6 mars 2017 (Mme POYNARD)

Concession temporaire de terrain de 15 ans columbarium, à compter du 17 février 2017 et jusqu'au 16 février 2032. Cette concession est située section « Les Cèdres », Prestige 2, case 16.

Décision n° 108 du 6 mars 2017 (Mme POYNARD)

Concession temporaire de terrain de 30 ans caveau, d'une superficie de 3m²57 à compter du 4 avril 2015 et jusqu'au 3 avril 2045. Cette concession est située section R, n° 92 du plan.

Décision n° 109 du 6 mars 2017 (Mme POYNARD)

Concession temporaire de terrain de 15 ans caveau, d'une superficie de 3m²57 à compter du 9 juillet 2017 et jusqu'au 8 juillet 2032. Cette concession est située section VII, n° 110 du plan.

Décision n° 110 du 6 mars 2017 (Mme POYNARD)

Concession temporaire de terrain de 30 ans franche-terre, d'une superficie de 2m² à compter du 10 avril 2014 et jusqu'au 9 avril 2044. Cette concession est située section A, n° 136 du plan.

Décision n° 111 du 6 mars 2017 (Mme POYNARD)

Concession temporaire de terrain de 50 ans caveau, d'une superficie de 3m²57 à compter du 1^{er} mars 2017 et jusqu'au 28 février 2067. Cette concession est située section IV, n° 99 du plan.

Décision n° 112 du 6 mars 2017 (Mme POYNARD)

Concession temporaire de terrain de 30 ans franche-terre, d'une superficie de 2m² à compter du 18 novembre 2013 et jusqu'au 17 novembre 2043. Cette concession est située section Y, 11^{ème} rang, 7^{ème} tombe.

Décision n° 113 du 6 mars 2017 (Mme POYNARD)

Concession temporaire de terrain de 30 ans franche-terre, d'une superficie de 2m² à compter du 12 mars 2015 et jusqu'au 11 mars 2045. Cette concession est située section Abis, n° 35 du plan.

Décision n° 114 du 7 mars 2017 (M. GODEREAUX)

Signature d'une déclaration de cession et d'une demande d'immatriculation pour l'achat d'un véhicule Peugeot, type Partner immatriculé DS356PK à la SARL MARY AUTOMOBILES, sise Route de Paris – 14100 LISIEUX destiné au service Voirie.

- coût : 11 990 € TTC.

Décision n° 115 du 7 mars 2017 (M. AUBRIL)

Signature d'un contrat avec la SAS CLIC RDV sise 204, Rond-Point du Pont de Sèvres – 92100 BOULOGNE BILLANCOURT pour la mise en œuvre et l'utilisation de la plateforme CLICRDV (prise de rendez-vous en ligne).

- Montant annuel abonnement : 1 416 € HT

- paramétrage : 990 € HT

- Formation : 300 € HT

Total : 2 706 € HT

Durée : 1 an à compter de la notification

Option SMS : 0.0836 € HT par SMS

Possibilité dans les 12 mois du contrat de commander un agenda supplémentaire aux mêmes conditions tarifaires et contractuelles.

Décision n° 116 du 7 mars 2017 (M. AUBRIL)

Signature d'un contrat avec la société LOMACO, sise 21, avenue Jean Jaurès – CS 40037 – 46101 FIGEAC cédex pour l'assistance du logiciel LEONIS utilisé par les Pompes Funèbres Municipales.

- montant : 1 185,60 € TTC/an

- durée : 1 an, reconduction tacite tous les ans dans la limite de 4 ans.

- prise d'effet : à la notification.

Décision n° 117 du 7 mars 2017 (Mme POYNARD)

Signature de conventions avec la société ABC CI sise 20, rue Jules Verne – 14000 CAEN pour une formation Outlook - initiation et gestion efficace (gestion du courrier, savoir utiliser l'agenda électronique et savoir gérer ses contacts) pour les agents de la Ville de Lisieux.

Dates : les 28 février, 1^{er}, 2, 6, 7 et 9 mars 2017

Durée : de 9 h à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h

Coût : 2 970 € net.

2 – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 7 FEVRIER 2017

Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal est approuvé.

3 - BUDGET DE L'EXERCICE 2016 – COMPTE DE GESTION DE M. LE RECEVEUR MUNICIPAL

Sur le rapport de Mme BEAUFRERE, le Conseil Municipal déclare que le compte de gestion, dressé pour l'année 2016, par le Receveur Municipal, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

La délibération, mise au vote, est adoptée à l'unanimité.

4 - BUDGET DE L'EXERCICE 2016 – COMPTE ADMINISTRATIF

Sur le rapport de Mme POYNARD, le Conseil Municipal :

1° - DECIDE d'arrêter comme suit le Compte Administratif 2016 :

BUDGET PRINCIPAL

En €	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		TOTAL	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Libellés						
Résultat reporté		258 308,25		8 633 366,56		8 891 674,81
Opérations de l'exercice	7 769 757,56	7 289 665,49	29 884 532,95	32 699 850,80	37 654 290,51	39 989 516,29
TOTAUX	7 769 757,56	7 547 973,74	29 884 532,95	41 333 217,36	37 654 290,51	48 881 191,10
Résultat de clôture	221 783,82			11 448 684,41	221 783,82	11 448 684,41
Restes à réaliser	2 445 567,65	251 898,60	290 313,70	21 310,00	2 735 881,35	273 208,60
TOTAUX CUMULES	10 215 325,21	7 799 872,34	30 174 846,65	41 354 527,36	40 390 171,86	49 154 399,70
RESULTATS DEFINITIFS	2 415 452,87			11 179 680,71		8 764 227,84

BUDGET EAU

En €	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		TOTAL	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Libellés						
Résultat reporté		150 881,90		201 964,28		352 846,18
Opérations de l'exercice	88 329,39	103 176,21	165 783,60	210 922,30	254 112,99	314 098,51
TOTAUX	88 329,39	254 058,11	165 783,60	412 886,58	254 112,99	666 944,69
Résultat de clôture		165 728,72		247 102,98		412 831,70
Restes à réaliser	16 199,17		11 388,00		27 587,17	
TOTAUX CUMULES	104 528,56	254 058,11	177 171,60	412 886,58	281 700,16	666 944,69
RESULTATS DEFINITIFS		149 529,55		235 714,98		385 244,53

BUDGET POMPES FUNEBRES

Libellés	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		TOTAL	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultat reporté		74 254,44		35 152,32		109 406,76
Opérations de l'exercice	8 556,23	23 212,38	691 100,99	747 703,76	699 657,22	770 916,14
TOTAUX	8 556,23	97 466,82	691 100,99	782 856,08	699 657,22	880 322,90
Résultat de clôture		88 910,59		91 755,09		180 665,68
Restes à réaliser	502,12		4 088,60		4 590,72	
TOTAUX CUMULES	9 058,35	97 466,82	695 189,59	782 856,08	704 247,94	880 322,90
RESULTATS DEFINITIFS		88 408,47		87 666,49		176 074,96

2° - CONSTATE, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° - CONSTATE l'acceptation du don de Madame Dufour, pour la réhabilitation de la cathédrale Saint Pierre, d'un montant de 2 000€ ;

4° - RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser ;

5° - ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

La délibération, mise au vote, est adoptée par 23 voix pour et 9 abstentions, celles de MM. BUHOT, LECOMTE, BRIARD, Mme ASSIRE avec le pouvoir de Mme LECOINTE, Mmes LECOURT, LEBRETON-GUERET et Mme BUREL avec le pouvoir de M. JAMBU.

M. AUBRIL se retire lors de la mise au vote.

5 - AFFECTATION DU RESULTAT DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016

Sur le rapport de Mme POYNARD, le Conseil Municipal :

- décide d'affecter les résultats comme suit :

EXERCICE 2016	BUDGET VILLE En Euros
SECTION D'INVESTISSEMENT	
Résultat de l'exercice 2016 (1)	
<i>Recettes</i>	7 289 665,49
<i>Dépenses</i>	7 769 757,56
TOTAL	-480 092,07
Résultat reporté des exercices antérieurs (2)	258 308,25
RESULTAT DE CLOTURE (1+2)	-221 783,82
Restes à réaliser 2016 (3)	
<i>Recettes</i>	251 898,60
<i>Dépenses</i>	2 445 567,65
TOTAL	-2 193 669,05
BESOIN DE FINANCEMENT (1+2+3)	-2 415 452,87
SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de l'exercice 2016 (1)	
<i>Recettes</i>	32 699 850,80
<i>Dépenses</i>	29 884 532,95
TOTAL	2 815 317,85
Résultat reporté des exercices antérieurs (2)	8 633 366,56
RESULTAT DE CLOTURE (1+2)	11 448 684,41
Restes à réaliser 2016 (pour information)	
<i>Dépenses</i>	290 313,70
<i>Recettes</i>	21 310,00
Total des restes à réaliser	269 003,70
AFFECTATION DU RESULTAT au 31.12.2016	
• Affectation du résultat global de clôture de la section d'investissement (compte 001)	-221 783,82
• Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	2 415 452,87
• Affectation à l'excédent reporté de la section de fonctionnement (compte 002)	9 033 231,54

La section d'investissement fait apparaître un besoin de financement de 2 415 452,87 € qui est couvert par le résultat de la section de fonctionnement.

L'excédent reporté sur la section de fonctionnement sera par conséquent de 9 033 231,54 €.

EXERCICE 2016	BUDGET EAU En Euros
SECTION D'INVESTISSEMENT	
Résultat de l'exercice 2016 (1)	
<i>Recettes</i>	103 176,21
<i>Dépenses</i>	88 329,39
TOTAL	14 846,82
Résultat reporté des exercices antérieurs (2)	150 881,90
RESULTAT DE CLOTURE (1+2)	165 728,72
Restes à réaliser 2016 (3)	
<i>Recettes</i>	
<i>Dépenses</i>	16 199,17
TOTAL	-16 199,17
CAPACITE DE FINANCEMENT (1+2+3)	149 529,55
SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de l'exercice 2016 (1)	
<i>Recettes</i>	210 922,30
<i>Dépenses</i>	165 783,60
TOTAL	45 138,70
Résultat reporté des exercices antérieurs (2)	201 964,28
RESULTAT DE CLOTURE (1+2)	247 102,98
Restes à réaliser 2016 (pour information)	
<i>Recettes</i>	
<i>Dépenses</i>	11 388,00
Total des restes à réaliser	-11 388,00
AFFECTATION DU RESULTAT au 31.12.2016	
• Affectation du résultat global de clôture de la section d'investissement (compte 001)	165 728,72
• Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
• Affectation à l'excédent reporté de la section de fonctionnement (compte 002)	247 102,98

La section d'investissement fait apparaître une capacité de financement de 149 529,55 €

L'excédent d'investissement reporté s'élève à 165 728,72 euros.

L'excédent reporté sur la section de fonctionnement s'élève à 247 102,98 euros.

EXERCICE 2016	BUDGET POMPES FUNEBRES En €uros
SECTION D'INVESTISSEMENT	
Résultat de l'exercice 2016 (1)	
<i>Recettes</i>	23 212,38
<i>Dépenses</i>	8 556,23
TOTAL	14 656,15
Résultat reporté des exercices antérieurs (2)	74 254,44
RESULTAT DE CLOTURE (1+2)	88 910,59
Restes à réaliser 2016 (3)	
<i>Recettes</i>	
<i>Dépenses</i>	502,12
TOTAL	-502,12
CAPACITE DE FINANCEMENT (1+2+3)	88 408,47
SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de l'exercice 2016 (1)	
<i>Recettes</i>	747 703,76
<i>Dépenses</i>	691 100,99
TOTAL	56 602,77
Résultat reporté des exercices antérieurs (2)	35 152,32
RESULTAT DE CLOTURE (1+2)	91 755,09
Restes à réaliser 2016 (pour information)	
<i>Recettes</i>	
<i>Dépenses</i>	4 088,60
Total des restes à réaliser	-4 088,60
AFFECTATION DU RESULTAT au 31.12.2016	
• Affectation du résultat global de clôture de la section d'investissement (compte 001)	88 910,59
• Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
• Affectation à l'excédent reporté de la section de fonctionnement (compte 002)	91 755,09

La section d'investissement fait apparaître une capacité de financement de 88 408,47 €.

L'excédent d'investissement reporté s'élève à 88 910,59 euros.

L'excédent reporté sur la section de fonctionnement s'élève à 91 755,09 euros.

La délibération, mise au vote, est adoptée par 25 voix pour et 9 abstentions, celles de MM. BUHOT, LECOMTE, BRIARD, Mme ASSIRE avec le pouvoir de Mme LECOINTE, Mmes LECOURT, LEBRETON-GUERET et Mme BUREL avec le pouvoir de M. JAMBU.

6 - BUDGET DE L'EXERCICE 2017 – BUDGET PRIMITIF

Sur le rapport de Mme POYNARD, le Conseil Municipal :

- modifie et adopte le tableau "Etat des méthodes utilisées – Amortissements" annexé à la délibération ;

- modifie et adopte le seuil pour les biens de faible valeur à 500€ HT ;

- arrête, ainsi qu'il suit, le Budget Primitif pour l'exercice 2017 :

Section d'Investissement

➤ en dépenses à	14 245 320,47 €
➤ en recettes à	14 245 320,47 €

Section de Fonctionnement

➤ en dépenses à	37 642 837,54€
➤ en recettes à	37 642 837,54€

- dit qu'il sera prélevé sur la section de fonctionnement une somme de 9 926 869€ (virement complémentaire + amortissements) pour assurer le financement complémentaire de la section d'investissement.

- vote en conséquence l'équilibre budgétaire :

➤ pour la Section d'Investissement à	14 245 320,47€
➤ pour la Section de Fonctionnement à	37 642 837,54€

et pour l'ensemble du budget à 51 888 158,01€

Pour parvenir à cet équilibre, le Conseil Municipal a décidé de mettre en recouvrement :

- au titre du produit des contributions directes une somme de 11 736 000€.

fixe, comme suit, le taux des trois taxes :

➤ taxe d'habitation	13,96 %
➤ taxe foncière sur les propriétés bâties	28,96 %
➤ taxe foncière sur les propriétés non bâties	35,44 %

ADOpte les autorisations de programme et les autorisations d'engagement précisées dans l'annexe IVB2 du Budget Primitif 2017 et les crédits de paiement s'y rapportant pour 2017.

- arrête en outre, ainsi qu'il suit, **le budget annexe des Pompes Funèbres** :

Section d'Investissement

➤ en dépenses à	45 552,12 €
➤ en recettes à	143 910,59 €

Section de Fonctionnement

➤ en dépenses à	819 545,09 €
➤ en recettes à	819 545,09 €

et pour l'ensemble du budget

➤ en dépenses à	865 097,21 €
➤ en recettes à	963 455,68 €

- arrête **le budget annexe de l'Eau** :

Section d'investissement

➤ en dépenses :	865 843,70 €
➤ en recettes :	865 843,70 €

Section de fonctionnement

➤ en dépenses :	469 702,98 €
➤ en recettes :	469 702,98 €

et pour l'ensemble du budget à 1 335 546,68 €

La délibération, mise au vote, est adoptée par 25 voix pour, 3 contre, celles de Mme LEBRETON-GUERET et Mme BUREL avec le pouvoir de M. JAMBU et 6 abstentions, celles de MM. BUHOT, LECOMTE, BRIARD, Mme ASSIRE avec le pouvoir de Mme LECOINTE et Mme LECOURT.

7 - RAPPORT SUR L'UTILISATION DE LA DOTATION DE SOLIDARITE URBAINE RELATIVE A L'EXERCICE 2016

Sur le rapport de M. GOURET, le Conseil Municipal prend acte de la lecture qui a été faite du rapport sur l'utilisation des crédits de la Dotation de Solidarité Urbaine perçus au titre de l'exercice 2016.

8 - BILAN DES ACQUISITIONS ET DES CESSIONS IMMOBILIERES REALISEES EN 2016

Sur le rapport de M. RETOUT, le Conseil Municipal prend acte du bilan des acquisitions et des cessions immobilières réalisées en 2016, dont un tableau sera annexé au Compte Administratif 2016.

9 - BUDGET DE L'EXERCICE 2017 – ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Sur le rapport de M. de la CROUEE et des Adjoints de secteur, le Conseil Municipal :

- décide de voter l'octroi des subventions aux associations pour l'année 2017 conformément au tableau joint en annexe ;
- autorise M. le Maire à signer les conventions d'attribution de subvention entre la Ville et les associations dans la limite des crédits prévus sur l'exercice 2017.

La délibération, mise au vote, est adoptée par 25 voix pour.

MM. BUHOT, LECOMTE, BRIARD, Mme ASSIRE avec le pouvoir de Mme LECOINTE et Mme LECOURT ne prennent pas part au vote.

M. AUBRIL et M. RETOUT se sont retirés lors de la mise en discussion de cette délibération.

10 – LISIEUX 2025 - MAINTENANCE DES MATERIELS DE STATIONNEMENT PAYANT – AUTORISATION PREALABLE DE SIGNER LE MARCHE PUBLIC

Sur le rapport de M. VACHER, le Conseil Municipal approuve le recours à la procédure d'appel d'offres pour le marché de maintenance des matériels de stationnement payant.

Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer ce marché avec le titulaire retenu par la Commission d'appel d'offres ainsi que les pièces administratives se rapportant au marché et les éventuels avenants et à solliciter des subventions au taux le plus élevé auprès des différents financeurs potentiels.

La délibération, mise au vote, est adoptée à l'unanimité.

11 - IMMEUBLE SIS PLACE DU 8 MAI/1, RUE DU DOCTEUR DEGRENNE – CESSION A PARTELIOS HABITAT

Sur le rapport de M. MERCIER, le Conseil Municipal :

- confirme le déclassement de la copropriété dans le domaine privé de la Ville ;
- décide de vendre les sous-sols, le rez-de-chaussée, le 1^{er} et le 2^{ème} étage de l'immeuble de la Place du 8 Mai, sis sur la parcelle AC n°324, au profit de Partélios Habitat pour un montant de 90 000 € net vendeur ;

- dit que Me CHANCE sera chargé d'établir l'acte de vente ;
- précise que les frais d'acte sont à la charge de l'acquéreur ;
- autorise M. le Maire ou M. MERCIER, Adjoint au Maire chargé de l'Urbanisme, de la Rénovation Urbaine et du Patrimoine, à signer l'acte et tous documents se rapportant à cette affaire.

La délibération, mise au vote, est adoptée à l'unanimité.

12 - INSTITUT UNIVERSITAIRE DE TECHNOLOGIE – CONVENTION DE PARTENARIAT – ANNEE 2017

Sur le rapport de Mme RAYNAUD, le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer la convention de partenariat entre la Ville de Lisieux et l'Université de Caen pour le fonctionnement de la cafétéria.

La Ville s'engage à verser :

- 21 000 € pour financer 2 emplois à mi-temps affectés à la cafétéria
- 300 € pour l'entretien de l'équipement de la cafétéria
- 5 000 € pour l'organisation d'actions de communication au bénéfice des formations de l'IUT implantées à Lisieux.

La délibération, mise au vote, est adoptée à l'unanimité.

13 - PROCEDURE D'ACHATS CONJOINTS – SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE GROUPEMENTS DE COMMANDES ENTRE LA VILLE DE LISIEUX, LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION LISIEUX NORMANDIE ET LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE – AUTORISATION DE SIGNATURE DES MARCHES PUBLICS – DESIGNATION DES REPRESENTANTS A LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES DES GROUPEMENTS

Sur le rapport de M. AUBRIL, le Conseil Municipal :

- approuve le projet de convention de groupements de commandes ;
- approuve le recours aux procédures de marché en procédure adaptée, en appel d'offres et les recours aux procédures négociées en cas de besoin ;
- autorise M. le Maire à signer la convention de groupements de commandes avec la Communauté d'Agglomération Lisieux Normandie et le Centre Communal d'Action Sociale de Lisieux ;
- autorise M. le Maire, à signer les marchés, les éventuels avenants ainsi que les pièces administratives se rapportant aux marchés, conformément à la convention de groupements de commande ;

Cette première partie de la délibération, mise au vote, est adoptée à l'unanimité.

- désigne comme suit, après vote à bulletins secrets et dépouillement, les représentants titulaire et suppléant suivants à la commission d'appel d'offres des groupements :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	34
A déduire bulletins blancs ou nuls :	7
Suffrages exprimés :	27
Majorité absolue :	14

Ont obtenu :

M. AUBRIL	27 voix
M. GALLET	27 voix

Sont déclarés élus : M. AUBRIL, représentant titulaire et M. GALLET, représentant suppléant.

14 – VILLE NATURE - ACQUISITION DE MATERIELS DE DESHERBAGE ALTERNATIF – DEMANDE DE SUBVENTIONS

Sur le rapport de Mme GICQUEL, le Conseil Municipal approuve le projet d'acquisition de matériels de désherbage alternatif et sollicite auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie des subventions aussi élevées que possible pour le financement de ces matériels.

Le Conseil Municipal autorise M. le Maire, M. l'Adjoint au Maire chargé des Finances, de la Vie associative et de l'Enseignement supérieur ou M. l'Adjoint au Maire chargé des Travaux, du Développement durable et des Mobilités, à signer tous documents relatifs à ce dossier.

La délibération, mise au vote, est adoptée à l'unanimité.

15 - ADOPTION DU PROGRAMME PLURIANNUEL D'ACCES A L'EMPLOI TITULAIRE

Sur le rapport de M. GALLET, le Conseil Municipal :

- adopte le programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire ;
- autorise M. le Maire à confier au Centre de Gestion du Calvados l'organisation des sélections professionnelles nécessaires à la mise en œuvre dudit programme et à signer la convention s'y rapportant ;
- autorise M. le Maire à prendre toutes les mesures utiles à la mise en œuvre dudit programme.

La délibération, mise au vote, est adoptée à l'unanimité.

16 – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU PERSONNEL DE LA VILLE DE LISIEUX AU PROFIT DE LA CAISSE DES ECOLES

Sur le rapport de Mme JOUVIN, le Conseil Municipal approuve le projet de convention de mise à disposition de personnel de la Ville de Lisieux au profit de la Caisse des Ecoles et

autorise Mme l'Adjoint au Maire, en charge des ressources humaines et des services à la population, à signer la présente convention et les pièces y afférentes.

La délibération, mise au vote, est adoptée à l'unanimité.

17 - CREDITS CLASSES DE DECOUVERTES ET CREDITS DE NOËL 2017 – ECOLES PUBLIQUES ET PRIVEES DE L'ENSEIGNEMENT DU PREMIER DEGRE

Sur le rapport de M. GOURET, le Conseil Municipal :

- décide de verser, pour les classes de découvertes, une participation de 110€ par an et par classe aux écoles maternelles publiques et privées et 130€ par an et par classe aux écoles élémentaires publiques et privées, au titre de l'année 2017 ;

- décide de verser, au titre des crédits de Noël, une somme de 65€ par classe maternelle publique et privée au titre de l'année 2017 ;

- décide de verser un forfait de 150 € à l'école du Centre Hospitalier Robert Bisson au titre des crédits de Noël pour l'année 2017.

La délibération, mise au vote, est adoptée à l'unanimité.

18 - GARANTIE D'EMPRUNT – REAMENAGEMENT DE LA DETTE CDC DE LA SOCIETE PARTELIOS HABITAT

Sur le rapport de Mme BEAUFRERE, le Conseil Municipal :

- réitère sa garantie à Partélios Habitat pour le réaménagement de sa dette CDC ;

- accorde sa garantie pour chaque ligne du prêt réaménagée, dont les nouvelles caractéristiques sont les suivantes :

N° Avenant	N° ligne du prêt	Montant réaménagé garanti	Durée remboursement (années)	Périodicité des échéances	Taux d'intérêts	Quotité garantie par la ville
59579	5076706	197 501,69 €	16	trimestrielle	Livret A + 0,60	50%
	1105380	1 006 783,66 €	23,50	trimestrielle	Livret A + 0,90	50%
	1109061	1 612 698,44 €	23,50	trimestrielle	Livret A + 0,90	50%
		2 816 983,79 €				

La délibération, mise au vote, est adoptée à l'unanimité.

19 - HOTEL D'ENTREPRISES SIS CHEMIN DE LA THILLAYE – CESSION A M. PHILIPPE CHRISTOPHE

Sur le rapport de M. MERCIER, le Conseil Municipal :

- décide de vendre l'ensemble immobilier sis sur les parcelles BI n°101 et 102 au profit de M. Philippe CHRISTOPHE, ou à toute personne morale ou physique qu'il lui plaira de se substituer, pour un montant de 200 000 € net, les frais accessoires restant à la charge de l'acquéreur (frais d'acte, de géomètre, ...) dans un délai d'une année ;
- dit qu'un protocole d'accord financier sera établi entre La Communauté d'Agglomération et la Ville de Lisieux afin de répartir le montant du produit de la vente au vu des travaux réalisés sur la parcelle BI n°101 par la Communauté de Communes et le montant des parts sociales de la SAS CIDE 14 ;
- dit que Me BUNETEL sera chargé d'établir l'acte de vente ;
- autorise M. le Maire ou M. MERCIER, Adjoint au Maire chargé de l'Urbanisme, de la Rénovation Urbaine et du Patrimoine, à signer l'acte et tous documents se rapportant à cette opération.

La délibération, mise au vote, est adoptée à l'unanimité.

20 – COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION LISIEUX NORMANDIE - DESIGNATION DU REPRESENTANT DE LA VILLE DE LISIEUX AU SEIN DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES

Sur le rapport de M. AUBRIL, le Conseil Municipal désigne M. MERCIER pour représenter la Ville de Lisieux au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées.

Conformément à l'article L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est décidé, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret et la délibération, mise au vote, est adoptée à l'unanimité.

21 – LISIEUX 2025 – REAMENAGEMENT DU COURS VICTOR HUGO – DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL – DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ANNEE 2017

Sur le rapport de M. AUBRIL, le Conseil Municipal :

- autorise M. le Maire ou M. l'Adjoint au Maire en charge de l'Urbanisme, de la Rénovation urbaine et du Patrimoine, à solliciter toutes les aides financières se rapportant à ce dossier auprès des différents financeurs et à signer toutes les pièces s'y rapportant.
- précise que les crédits de paiement seront inscrits annuellement au budget suivant l'avancement des travaux ;

La délibération, mise au vote, est adoptée à l'unanimité.

22 – LISIEUX 2025 – RENFORCEMENT DE LA LIAISON MULTIMODALE ENTRE LA GARE ET LE CENTRE-VILLE DE LISIEUX – DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL – DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ANNEE 2017

Sur le rapport de M. AUBRIL, le Conseil Municipal :

- autorise M. le Maire ou M. l'Adjoint au Maire en charge de l'Urbanisme, de la Rénovation urbaine et du Patrimoine, à solliciter toutes les aides financières se rapportant à ce dossier auprès des différents financeurs et à signer toutes les pièces s'y rapportant ;
- précise que les crédits de paiement ont été inscrits au budget de l'année 2017.

La délibération, mise au vote, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 55.

La Secrétaire de séance,

Le Maire,

Maggy CHARBONNIER

Bernard AUBRIL